

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Christine MEYER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 06_2026 - ATTRIBUTION DE 50 % DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET RESTO LOISIRS ET SUBVENTION EQUILIBRE AU CCAS
N° de délibération : 06_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

Dominique ROUSSEAU, conseiller délégué responsable de la vie associative, rappelle que le Conseil municipal se prononce chaque année sur la répartition des subventions destinées aux associations locales, lesquelles participent activement à l'animation de la commune et au renforcement du lien social.

Pour l'exercice 2026, une enveloppe de 20 000 € est inscrite au budget communal à cet effet. À titre de référence, le montant des subventions versées en 2025, hors Familles Rurales, s'est élevé à 12 400 €, traduisant l'effort constant de la collectivité en faveur du tissu associatif.

Par ailleurs, sur le chapitre 65, une participation financière est prévue au bénéfice de l'association Familles Rurales pour les activités Resto Loisirs. Il est rappelé que cette association assure de manière régulière et continue la restauration périscolaire, répondant à un besoin d'intérêt général et s'inscrivant dans le cadre d'une mission de service public local. À ce titre, un acompte de 7 500 €, correspondant à 50 % de la subvention 2025, sera versé dès le mois de mars. La participation relative à la crèche est désormais prise en charge par la Communauté de communes Moselle Madon.

Au total, la commune consacre 35 000 € au soutien des associations locales en 2026, soit environ 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Compte tenu de la proximité des élections municipales, susceptible de retarder l'attribution définitive des subventions par le futur Conseil municipal, Dominique ROUSSEAU propose de procéder au versement d'un acompte de 50 %, afin de permettre aux associations de consolider leur trésorerie et d'assurer la continuité de leurs activités en début d'exercice.

Par ailleurs, le Maire rappelle que la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale qui met en œuvre des actions d'animation ou de

soutien, lutte contre l'isolement, assure le maintien du lien social en organisant notamment le repas annuel pour les personnes âgées. Or, si pendant longtemps, grâce à son patrimoine, le CCAS a été indépendant financièrement, il est désormais nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre pour lui permettre de faire face à ses besoins financiers. En conséquence, le Maire propose l'octroi d'une aide financière de 5.000 € au CCAS pour l'année 2026.

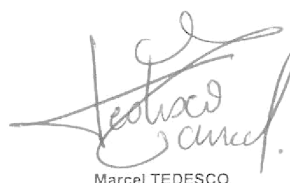
Le Maire souhaite que le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le versement d'un **acompte correspondant à 50 % des subventions 2026** aux associations bénéficiaires, afin de préserver leur trésorerie dans l'attente de l'attribution définitive ;
- **PREND ACTE** que les subventions versées en **2025, hors Familles Rurales**, se sont élevées à **12 400 €** ;
- **PRECISE** qu'un acompte de **7 500 €** sera versé dès le mois de mars 2026 à l'association **Familles Rurales** pour les activités **Resto Loisirs**, relevant d'une mission de **restauration périscolaire assimilable à un service public local** ;
- **PRECISE** que la participation communale relative à la crèche relève désormais de la **Communauté de communes Moselle Madon** ;
- **DONNE SON ACCORD** sur le versement d'une subvention **de 5.000 €** au CCAS pour équilibrer les comptes 2026,
- **RAPPELLE** que les subventions feront l'objet de **votes individuels** et que les conseillers concernés qui disposent de responsabilités au sein d'une association ne prendront pas part au vote ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 février 2026
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2026.02.10 15:30:31 +0100
Ref:10414965-15705878-1-D
Signature numérique
Maire

Acompte subventions 2026 aux Associations

Association	Subvention 2025	Acompte 2026
Anciens Combattants	600 €	300 €
ARPA	1 500 €	750 €
Badminton	500 €	250 €
Créa Passion	300 €	150 €
Familles Rurales	2 000 €	1 000 €
FCRF2M	800 €	400 €
Flav' Bike	- €	- €
Flav' Danse	400 €	200 €
HBCFFR	4 500 €	2 250 €
L'Atelier	300 €	150 €
Les Amis de l'Orgue	- €	- €
Loisirs et Culture	- €	- €
Nancy Vol Libre	- €	- €
Souvenir Français	- €	- €
Tennis de Table	600 €	300 €
Traits Vivants	500 €	250 €
Volley	- €	- €
Flam54	250 €	125 €
USEP	150 €	75 €
Sous total :	12 400 €	6 200 €
Familles Rurales pour Resto Loisirs	15 000 €	7 500 €
Total :	37 700 €	18 850 €